### REPUBLIQUE FRANCAISE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DE LA COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT

## **SEANCE DU 19 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze et le dix-neuf du mois de juin à 18 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2015.

Date d'affichage: 15 juin 2015.

**Etaient présents :** Mme Martine GRECO –

MM. Armel AÏTA - René CAUSSIGNAC - Bernard BATIFOULIER - Francis GRAÖ -

Antoine PES – Serge VASELLI – Lionel VOGEL –

### Absents représentés :

M. Henri COSENZA donne pouvoir à M. François GRECO – M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

Secrétaire de séance : M. Armel AÏTA -

**DELIBERATION N° 2015/44 Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00** 

# OBJET: REHABILITATION DANS LE CIMETIERE DE MONTPEZAT: DEMANDE DE SUVBENTION A L'ETAT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur René CAUSSIGNAC, Maire délégué de Montpezat. Celui-ci expose les travaux de réhabilitation du cimetière de Montpezat.

Il fait part d'un devis de la société PFG Marbrerie Manosquine : d'une part pour la réhabilitation du cimetière et de l'autre pour l'habillage de l'ossuaire.

Monsieur le Maire donne lecture de ces devis dont les prestations s'élèvent à :

- Dépose et déplacement de monuments en pierre : 6 250 € HT (soit 7 500 € TTC)
- Habillage en granit de l'ossuaire : 2 400 € HT (soit 2 880 € TTC)

Il précise que l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), peut subventionner ces opérations dans la limite de 50 % des coûts dépensés.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel HT de ce projet s'établissant ainsi :

Travaux de réhabilitation et d'habillage : 8 650 € HT
Subvention d'Etat DETR (50%) du coût HT
Autofinancement communal
4 325 € HT
4 325 € HT

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le budget prévisionnel de 8 650 € HT pour la réhabilitation du cimetière de Montpezat présenté par Monsieur le Maire ;
- **SOLLICITE** une aide financière auprès du Département des Alpes de Haute Provence de 50 % au titre du programme Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux (DETR) ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire François GRECO